

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La loi de finances présentée par M. Sella au parlement italien a été adoptée, le 25 novembre, par le sénat à la majorité de 108 voix contre 27.

Le même jour, le ministre de l'intérieur, M. Lanza, a porté à la chambre des députés un important projet qui a été accueilli avec enthousiasme.

Ce projet a pour but de faire accorder au gouvernement l'autorisation de promulguer dans tout le royaume du code civil, le code de procédure civile, l'organisation financière, le code de marine, le code commercial, la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, les lois communales, provinciales et de sûreté publique, et enfin les lois concernant le conseil d'Etat et contentieux administratif.

C'est un grand pas de plus dans les voies de l'unification.

Le gouvernement italien avait remis récemment au gouvernement romain, sans accord préalable, trois cents forçats, sujets du Pape.

Le gouvernement romain a remis, à son tour, au gouvernement italien, également sans accord préalable, huit cents forçats, sujets du roi.

Interpellés sur ce dernier fait par le député Bellazzi, les ministres de l'extérieur et de l'intérieur ont donné une explication qui a satisfait l'assemblée.

On lit dans le Times :

Le ministère du général La Marmora a agi avec raison et promptitude. Il n'est pas responsable du désastre de Turin, ni du mauvais état des finances; aussitôt constitué, son premier

soin a été d'aller hardiment à l'encontre des difficultés, et il a exposé au parlement italien la position dans laquelle on se trouvait.

L'Italie prouve à l'Europe qu'elle est capable de se gouverner elle-même, et qu'elle a mis à profit les épreuves par lesquelles elle a passé.

Une séance intéressante a eu lieu le 22 novembre à la chambre des seigneurs de l'empire d'Autriche.

Le comte Wickembourg et le comte d'Auersberg, qu'on ne qualifiera certes pas de factieux ni de radicaux, ont exprimé avec vivacité les défiances que leur inspire la Prusse et blâmé la condescendance du comte de Rechberg pour cette vieille rivale de l'Autriche.

L'ancien ministre des affaires étrangères assistait à cette discussion. Il a énergiquement défendu son système de politique extérieure, et il a été secondé dans ce débat par le comte de Thunn. Mais la majorité des membres présents à la séance n'ont pas paru partager ses sentiments et ses vues.

C'est dans cette même séance que l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée.

Les troupes prussiennes qui se trouvent encore dans les Duchés y resteront provisoirement. Les corps qui en ont été retirés seront remplacés par d'autres.

Le roi de Prusse aurait, par une lettre autographe, exprimé à l'empereur d'Autriche l'espoir que les deux cours s'entendraient définitivement sur les bases déjà posées.

La seconde question dont, après celle-ci, se

préoccupe l'Allemagne, est la question douanière. Sur cet objet, les négociations se poursuivent, se suspendent, se reprennent, sans avancer sensiblement, et les choses en sont restées au même point qu'il y a quelques mois.

Dans une élection isolée, à Crefeld, le cabinet prussien a eu un échec éclatant.

On écrit de Kiel, le 22 novembre :

L'incident de Rendsbourg vient enfin de recevoir une solution satisfaisante. Dans la conférence tenue à Kiel par les quatre délégués des États chargés de l'exécution fédérale dans les Duchés, il a été convenu que les troupes hanovriennes et saxonnes occuperaient de nouveau Rendsbourg, et qu'à leur entrée dans la ville elles recevraient les honneurs militaires de la garnison prussienne.

Les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement danois ont été votées par le landsting à la presque unanimité.

L'incident du *Great-Westren* n'aura pas de suites. Le bâtiment a recouvré sa liberté et il prend la mer, ayant à bord les individus un instant soupçonnés d'être des recruteurs américains.

Les journaux anglais continuent à débattre la question de réduction de l'effectif militaire et celle de l'abaissement de certaines taxes.

On nous écrit de Tunis, à la date du 21 novembre :

Le général Kerren-Din, gendre du khasnadar, parti précipitamment le 14 pour Constantinople, a été chargé par le gouvernement du Bardo d'aller recevoir du sultan le kanoun ou règlement. Ainsi on ne peut plus douter aujourd'hui des dispositions du bey et de son entourage.

Il résulte, en effet, de tout ce qui vient de se passer, que l'intrigue dans le but de faire triompher dans la régence la suzeraineté de la Porte n'a pas été abandonnée, et que c'est à cette cause qu'il faut attribuer le retour de plusieurs navires anglais sur les côtes de la régence. La frégate *Orlando*, si fortement éprouvée par la tempête, est, depuis quelques jours, en croisière entre Sousse et Monastir, tandis que la canonnière *Tyrian* s'est tenue au mouillage devant l'île de Gerba pendant les troubles qui ont éclaté dans cette ville.

Le départ du gendre du khasnadar pour Constantinople est donc un fait accompli depuis le 14, et ce départ a été si précipité que le général est parti sans argent et sans les accessoires indispensables à sa mission. Le gouvernement tunisien a dû lui expédier à Malte tout ce qui avait été oublié faute de temps. En même temps que l'avis *Béehir* se rendait à Constantinople, le consul de France expédiait l'*Actif* à Cagliari, d'où est partie pour France la dépêche annonçant la mission de Kerren-Din.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance du *Phare de la Loire* :

La question des rapports austro-prussiens tend à revenir au premier plan. Les derniers avis télégraphiques et autres confirment ce que je vous ai dit plusieurs fois de la persistance des sentiments de défiance et de rivalité

## FEUILLETON.

5

## LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Afin de laisser sa pupille sous l'impression de cette interjection sceptique et douloureuse, Mlle Chevert gardait le silence un moment. Marie réfléchissait alors et se demandait si, effectivement, le bon Dieu a mis dans les hommes une âme si noire; l'homme et la femme se tiennent d'un peu près, du père à l'enfant il n'y a pas de si grande distance; et, pour ce qui la touchait, elle, jamais elle n'avait entendu dire que son père fût un libertin. L'envie lui venait de faire quelque objection; n'osant pas toutefois dire toute sa pensée, elle prenait un chemin de traverse.

— Mais, ma tante, disait-elle, les saints n'ont pas été, eux, des libertins?

— Laissons les saints tranquilles, répondait Mlle Chevert d'un ton impatient, les saints sont les saints.

— puis.... mon Dieu, ce n'est pas moi qui les ai canonisés.... Il y en a plus d'un peut-être qui a fait

un bon purgatoire : d'ailleurs, aujourd'hui on ne voit plus de saints. »

## IV.

Malgré son peu d'estime pour les hommes, Mlle Chevert ne dédaignait point leur société; il n'y avait pas, il est vrai, à Chemelles, de femmes d'assez haut parage pour frayer avec elle; mais, s'en fût-il trouvé, il est douteux qu'elle eût voulu les voir : en théorie, c'était aux hommes qu'elle s'en prenait; en pratique, elle ne pouvait souffrir les femmes. Son affection pour Marie avait le caractère exceptionnel de la maternité. Donc, le salon de Mlle Chevert s'ouvrait chaque dimanche à des visiteurs masculins. Le curé de Chemelles y occupait la place d'honneur : assurément c'était un homme « convenable, » pourtant, en fait de politesse soutenue, d'attentions respectueuses... Eh! eh! on le trouvait bien inférieur à certains membres de l'ancien clergé, qu'on avait vus autrefois chez la marquise de Chémery. Après le curé, le notaire, M. Bourdin; celui-ci avait du bon : courtois, empressé, presque galant, « qui aurait voulu l'écouter.... mais! » Pauvre demoiselle! si effectivement, elle avait pu écouter le facétieux tabellion répéter chez lui, en se tenant les côtes, les his-

toires d'Allemagne! Enfin le père Fouchard, mon Dieu, oui, le vieux paysan à peine décaissé, le ricaneur sempiternel était admis chez Mlle Madeleine de Chevert; il y était si respectueux, si reconnaissant de l'honneur, si muet, auditeur si convaincu! paysan, sans doute, mais bon homme au fond, pensait-on, et sans conséquence.

Outre ces trois visiteurs qui ne venaient point ensemble — le curé se retirait toujours peu après l'arrivée du père Fouchard et de M. Bourdin — il y avait de fondation M. Dusseaux et Armand, convives attitrés. On dînait à quatre heures; le dîner fini, commençait le récit des campagnes; puis, dès qu'était survenu un visiteur, la partie de boston s'organisait.

Pendant la première année du séjour de MM. Dusseaux à Chemelle, Marie était chez les religieuses, on ne la voyait jamais. Sortie de pension, elle assistait au dîner, mais elle n'y disait pas un mot, quittait la table au dessert, et disparaissait ensuite. Cependant il arriva deux ou trois fois que plusieurs des visiteurs habituels ayant manqué à la fois, on ne put faire la partie. Mlle Chevert songea que tous ses amis étaient gens à peu près convenables, que d'ailleurs, en sa présence, rien de déplacé ne pou-

vait être dit; Marie eut donc ordre de rester après le dîner. Elle faisait quatrième à la table de jeu, s'il était nécessaire, ou bien elle se tenait derrière la chaise de sa tante, et lui donnait de temps en temps une infusion de cochlearia, propre, paraît-il, à éclaircir la vue.

Armand n'avait pas besoin, lui, d'infusion de cochlearia pour voir très-clairement le visage de Marie, et, à partir du jour où elle eut fait apparition dans le salon de Mlle Chevert, il cessa de trouver la soirée du dimanche ennuyeuse. Mais ce qui lui touchait le cœur infiniment plus que la beauté de Marie, c'était la tendre soumission de la jeune fille pour une vieille bonne femme tracassière; jamais un nuage de tristesse, d'ennui ou d'impatience ne passait sur cette physionomie radieuse de finesse et de gaieté; une petite moue venait-elle à poindre au coin de ces lèvres vermeilles, elle s'achevait par un sourire; la douceur dominait tout. Armand fut séduit, entraîné, subjugué : en lui-même, il se donna tout entier et sans retour. Faut-il ajouter que Marie, rencontrant parfois le regard expressif du jeune homme, éprouvait quelque peine à voir en lui un de ces pervers contre lesquels on l'avait tellement mise en garde? Armand l'intriguait beaucoup, Armand était un problème

réciproques qui divisent les deux cours. Le règlement de la succession du Sleswig-Holstein menace plus que jamais de devenir entre Vienne et Berlin l'occasion d'un désaccord déclaré. En effet, tandis que la Prusse demande hautement la retraite des troupes fédérales du Holstein, l'Autriche se rapproche visiblement de la Diète et se montre de moins en moins disposée à favoriser les projets annexionnistes de M. de Bismark. Rien de plus curieux pour le politique philosophe que le développement de cette situation, qui prouve une fois de plus que les fruits de l'injustice sont toujours amers. Il a été assez facile à l'Autriche et à la Prusse, grâce à l'indifférence coupable de l'Europe, de dépouiller le Danemark; mais la grosse difficulté commence maintenant pour les vainqueurs. La Prusse veut annexer les duchés et l'Autriche ne le veut pas, ne peut pas le vouloir, sous peine de se laisser effacer par sa rivale en Allemagne. Qui des deux cédera? Personne, peut-être. Dans ce cas, le Danemark aurait trouvé à Vienne et à Berlin même des vengeurs plus sûrs que ceux qu'il a vainement cherchés à Londres et ailleurs.

Quoi qu'il en soit, la question des duchés est une cause de discorde de plus à ajouter à toutes celles qui existaient déjà entre Vienne et Berlin, et, à ce titre, elle peut compliquer fâcheusement pour l'Autriche, à un moment donné, les embarras que cette puissance est menacée de voir surgir du côté de la Vénétie.

A propos de la Vénétie, je dois vous signaler une communication du comité central de l'émigration vénitienne à Turin relative au Frioul, et de laquelle il résulte que les mouvements insurrectionnels dans cette contrée sont loin d'avoir la gravité qu'on leur a attribuée. Il n'a paru dans le Frioul que deux bandes très-peu nombreuses, celle de Tolazzi qui a échangé quelques coups de fusil avec les Autrichiens dans les gorges d'Aviano, et une autre bande qui a également échangé quelques coups de fusils avec les Autrichiens au mont Kant. Toutes deux se seraient aujourd'hui dispersées, et cette campagne insurrectionnelle, qu'a désapprouvée Mazzini lui-même, pourrait être considérée comme finie.

L'organe officiel de l'Autriche à Venise traite ainsi la question vénitienne :

« Vouloir la Vénétie, voilà l'idée du Piémont; la conserver et la défendre, voilà l'idée de l'Autriche; chacun a la sienne, et quant à nous, sans la discuter, nous attendons que le temps soit notre juge. »

L'organe autrichien reproche ensuite au Piémont de manquer de savoir-vivre et de moralité (*sic*), de menacer toujours sans jamais faire la guerre, de se donner ainsi « l'air d'un » enfant mal élevé qui insulte un passant, » parce qu'il se sent protégé par la présence de son pédagogue. »

On assure que l'Impératrice Eugénie doit

réellement se rendre à Nice, mais seulement à la fin du mois de février. On croit qu'elle sera accompagnée par l'Empereur, et que ce voyage sera précédé d'une visite que ferait à Paris le czar Alexandre en venant chercher l'impératrice de Russie à Nice. On parle enfin d'une lettre autographe que le czar aurait écrite récemment à l'Empereur des Français pour le remercier des soins et des égards que l'impératrice n'a cessé de rencontrer à Nice de la part des autorités françaises. Je vous transmets naturellement sous réserve tous ces *on dit* qui sont adoptés par les uns et ne rencontrent que l'incrédulité des autres.

#### DE LA PUBLICITÉ.

La publicité est une chose passée dans nos mœurs aujourd'hui, et il est incontestable qu'elle profite à l'intérêt général. Fabricants, négociants, manufacturiers et consommateurs, il n'est personne qui ne se loue de son utilité. Les entreprises les plus considérables de notre époque, les grandes sociétés de crédit, à la tête desquelles nous voyons figurer les noms les plus éminents et les plus respectés, usent largement chaque jour de ce système de propagande, et la confiance et l'estime que le public leur témoigne prouvent qu'elles sont dans la bonne voie.

Nous pourrions citer bien des exemples pour démontrer les avantages et la moralité même de la publicité. Nous nous bornerons à un seul, en rappelant le nom du manufacturier en châles, qui s'est acquis, en France et en Europe, une si haute réputation d'honorabilité, en grandissant, par sa responsabilité envers l'acheteur, la qualité de ses produits.

Hâtons nous de reconnaître d'ailleurs que la réputation si légitime de M. Biétry n'est pas due uniquement à la publicité. Elle est le fruit des efforts les plus persévérants et d'une vie tout entière consacrée à la même industrie. Nous le voyons, dit le *Dictionnaire des Contemporains* de M. Vapereau, apprenti et ouvrier fleur pendant dix ans, chez M. Richard Lenoir, et depuis figurer à toutes les expositions, y recevoir, comme récompense de ses produits, des mentions honorables, des médailles de bronze, d'argent, d'or, la croix, être nommé officier de la Légion d'Honneur, et président du conseil des prud'hommes à Paris (tissus).

En suivant ainsi pas à pas cette carrière industrielle si bien remplie, nous observons que le mérite personnel du fabricant a été constaté avec éclat en toutes circonstances et qu'il s'est placé peu à peu au premier rang de son industrie.

Mais il ne serait jamais arrivé à conquérir son immense réputation, s'il n'avait eu recours à la publicité pour faire connaître la qualité des produits de sa manufacture, et s'il

n'avait complété cette publicité par l'application constante de la marque de fabrique, c'est-à-dire la responsabilité de la chose vendue. C'est à ce système, pratiqué avec persévérance pendant de longues années, que M. Biétry doit l'importance de sa maison de commerce et la confiance qui s'attache à ses produits. La guerre incessante qu'il a livrée à la fraude a eu, pour le commerce tout entier, les plus heureux résultats.

La publicité, telle que l'a comprise M. Biétry, n'est que l'application des principes les plus élevés de loyauté et de responsabilité individuelle. Elle se borne à cette simple déclaration : Je demeure à tel endroit, et je garantis mes produits.

C'est le gage le plus parfait que le producteur puisse donner de son honnêteté et de sa sincérité. Si ce principe parvenait à s'imposer au commerce et à dominer toutes les transactions, on verrait combien nous avons eu raison de dire, en commençant cet article, que la publicité profite à l'intérêt général de la société.

A. PRÉVOST.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Nouvelles Diverses.

La mort de Jules Gérard, le tueur de lions, paraît confirmée. Elle est, du moins, annoncée comme certaine par une lettre du consul de France à Sierra-Leone dont M. Malte-Brun a donné lecture dans la dernière séance de la Société de géographie.

— On lit dans l'*Aigle*, de Toulouse :

Guimbaud, l'un des acteurs dans le terrible drame de Blagnac, est mort lundi matin, à dix heures, à l'Hôtel-Dieu.

A son entrée à l'hôpital, sa blessure était compliquée d'une gangrène qui déterminait des hémorragies très-fréquentes; les efforts de la science ont été impuissants à en conjurer les effets sur sa robuste constitution. Un instant, on a pu croire à une prochaine guérison; mais deux accès de fièvre pernicieuse, provenant de la décomposition du sang, l'ont emporté en quarante-huit heures.

Guimbaud était dans une salle particulière, gardée à vue par deux agents de police, mais l'objet des soins les plus empressés de la part de M. le docteur Batut, pour lequel il manifestait une très-grande affection.

Au début, Guimbaud était silencieux et prenait difficilement les remèdes. Peu à peu, il s'est habitué à la vue des agents chargés de le garder et à sa position devant la justice.

Sa maladie a donné l'expression de sa nature, d'une incroyable énergie, et de son humeur versatile, tantôt livrant sa tête de gaieté de cœur, tantôt se cramponnant à la vie, pour ainsi parler. Il se grisait en causant, et pour

peu que la conversation durât, il finissait par perdre la tête et divaguer.

Guimbaud parlait rarement de son affaire, et il lui est arrivé parfois de dire, à ce propos, « qu'il était bon, honnête; mais que, dans ce moment là, il était fou et ivre. » Quant à la mort du gendarme Montégut, il manifestait un certain regret. « Je ne peut pas comprendre, disait-il, comment il a été tué... On tirait, je tirais... Mon fils aurait voulu se rendre, je l'en ai empêché... Je n'avais plus de cartouches... Je n'avais que deux pistolets pour me tuer... »

Souvent son tempérament irritable reprenait le dessus. Un mot du docteur qui le soignait le calmait comme par enchantement. Il devenait souple, caressant, affectueux. « Si je monte sur l'échafaud, disait-il, j'y monterai en brave homme!... je l'ai été toute ma vie; je n'ai failli qu'un seul jour!... »

Sa conversation était pittoresque et colorée d'expressions d'une étrange originalité. Ainsi, ayant demandé ce qu'était devenue une somme de 400 fr., déposée dans son armoire, et ayant été rassuré à cet égard : « J'en ai besoin, dit-il, pour ceux qui ne sont pas muets (les avocats)... Bientôt, Monsieur Batut, je n'aurai plus besoin de vous. Je vais être placé en face de ceux qui ont l'habitude de suer sous le poids du papier timbré! Quand ils seront là, ajoutait-il en s'animant par degrés, je leur dirai : Guimbaud est un brave homme!... Il a été fou un jour! »

Guimbaud s'est préoccupé à plusieurs reprises du sort de sa famille et de ses affaires d'intérêt. Le souvenir de son petit-fils lui arrachait d'abondantes larmes. Il pleurait, du reste, très-facilement, et si la conversation le touchait de près, il était rare qu'il ne versât pas de larmes.

Il est mort en manifestant un grand repentir sur le malheureux événement de Blagnac, donnant ainsi à l'opinion publique une satisfaction morale qu'il est utile de constater.

— Le 1<sup>er</sup> novembre, l'administration de la police de Saint Pétersbourg a fait faire, sur la place Préobrajenski, l'expérience d'un nouveau procédé pour combattre le feu pendant les incendies. Ce procédé consiste dans l'application d'une substance particulière, dont la composition est le secret de l'inventeur, M Liapounow, propriétaire de Toula, et dont on se sert après l'avoir dissoute dans de l'eau. Deux bâtiments en bois, chacun de dix archines de haut et occupant une superficie de dix saignées carrées, furent dressés exprès sur la place pour servir aux épreuves. Ces locaux se composaient de deux étages avec portes d'entrée, escaliers, fenêtres et des toitures en planches. On mit le feu à tous les deux à la fois, et l'on fit agir sur l'un des bâtiments des pompes alimentées à l'eau simplement, tandis que la dissolution inventée par M. Liapounow fut employée à éteindre l'autre baraque. On remarqua que

pour elle. « Ma tante dit qu'ils sont tous trompeurs, ingrats, méchants, pensait-elle; mais qui trompe-t-il, celui-ci? où est son ingratitude? M. Dusseaux l'appelle : mon bon Armand. Serait-il donc méchant? Dieu! il n'en a pourtant pas l'air! » Tant que ces questions n'occupèrent que l'esprit curieux de la jeune fille, elles restèrent douteuses, mais bientôt le cœur s'en mêla; de l'intérêt à la sympathie, il n'y a qu'un pas; de la sympathie à un sentiment plus tendre, la pente est naturelle; les doutes s'affaiblirent peu à peu dans l'esprit de Marie; un beau jour ils avaient disparu, sans laisser de trace. Ainsi la pauvre Marie, touchée d'abord par quelques attentions bien discrètement hasardées, émue par le son grave et harmonieux d'une voix qui s'adoucissait encore pour lui dire un simple bonjour, Marie se sentit aimée, elle aimait aussi, qu'y pouvait-elle faire? Quelquefois elle se croyait heureuse, Armand lui paraissait si bon! En d'autres moments, lorsque lui revenaient les sinistres avertissements de sa tante, elle pleurait son malheur.... « Oh! il me trompera donc!... Eh bien, je l'aimerai quand même! »

Cependant Mlle Chevert était loin de soupçonner ce qui se passait sous son toit, sous ses yeux, à sa barbe, pouvait-on dire dans tous les sens du mot.

Et comment eût-elle pu le soupçonner? Pendant cinquante ans elle avait cherché inutilement ce que l'orpheline venait de trouver en quelques mois. Quoi qu'il en soit, l'affaire était grave; un bel exemple à ajouter au chapitre de l'ingratitude des hommes. Comment! on voulait bien avoir de la considération pour M. Du-seaux, quelque bienveillance pour Armand, on était bonne avec eux; et ces parents hébergés, comblés, abusés ainsi! Où ce jeune téméraire avait-il pris le droit de laisser son cœur battre? il ne disait rien, c'est vrai; ses intentions étaient droites, son amour parfaitement pur n'aspirait qu'aux fins les plus légitimes: qu'importe? Où la permission? Et cette fille qui souffrait qu'on l'aimât en silence, qui, sans horreur peut-être, répondait intérieurement à des vœux dont elle était l'objet.... et cela au mépris des conseils qu'on lui donnait chaque jour! Il y a des choses qui passent toute mesure! Tant d'audace d'un côté, tant de faiblesse de l'autre, appelaient un châtime exemplaire, dont le premier degré serait la séparation absolue des coupables.

Voilà très-certainement ce qu'eût pensé et fait Mlle Chevert, si la vérité se fût inopinément fait jour à ses yeux. Les deux jeunes gens le présentaient: par

prudence, autant que par réserve naturelle, ils se traitaient, lors des réunions du dimanche, doucement, poliment, froidement même, en apparence. Armand trouvait fort souvent, il est vrai, moyen de se mettre à table à côté de Marie.... mais ils se disaient si peu de choses! Marie aimait beaucoup certaines fleurs d'un bleu velouté qui croissent dans les clairières de la forêt de Russy, Armand ne manquait jamais d'en apporter... mais c'était pour les offrir à Mlle Chevert; si Marie en trouvait une sous sa serviette, si c'était la plus belle.... affaire de hasard, probablement.

Comprenant bien que la réalisation de ses chères espérances dépendait uniquement de Mlle Chevert, Armand s'efforçait de gagner ses bonnes grâces: il n'y réussissait pas trop mal; on le traita de plus en plus familièrement, on en vint à lui permettre de dire: « ma tante, » c'était un grand pas de fait. « Armand montre de la modestie, disait quelquefois Mlle Chevert, il parle respectueusement; c'est un jeune homme presque convenable. »

Malheureusement, les choses en cet état, survint un incident qui faillit tout perdre. Mlle Chevert racontait un jour qu'elle avait vu dans une certaine ville d'Allemagne une coupe en cristal de roche qui

tenait cinquante mille bouteilles de vin de Champagne.

— Oui, reprit-elle en accentuant chaque mot, cinquante mille bouteilles de vin de Champagne.

— Sans compter la mousse! ajouta Armand qu'une étourderie passagère emportait.

Précisément le curé de Chemelles, grand rieur de sa nature, était là: en entendant la remarque, il éclata; le père Fouchard venait d'arriver: sans rien comprendre à l'affaire, il fit chorus; M. Dusseaux lui-même ne put s'empêcher de sourire; Armand, seul, sentit sa faute, et se mordit les lèvres; mais il était trop tard. La petite figure noire de Mlle Chevert devint pourpre, un éclair jaillit de ses yeux; elle attendit le silence, puis, se tournant vers Marie assise derrière elle: « Va, mon enfant, lui dit-elle d'une voix tremblante de colère, va dire à Victoire d'apporter trois verres d'eau sucrée à ces messieurs pour qu'ils se rafraichissent le gosier, on ne rit pas si fort sans se faire un peu mal. — Quant à vous, monsieur, ajouta-t-elle en s'adressant à Armand, vous êtes un libertin! en sortant d'ici vous pourrez entrer au cabaret, c'est là que se trouve la boisson qui vous convient! » Marie s'échappa, les larmes dans les yeux, et ne rentra pas; la partie s'acheva et

l'inventeur fit dissoudre dans deux grands tonneaux pleins, d'une capacité totale de 70 vèdros, 4 pouds 1/2 environ d'une poudre blanche exhalant une assez forte odeur. Partout où le jet d'eau saturé de cette substance rencontrait la flamme, il l'éteignait instantanément, sans qu'on remarquât aucun dégagement de vapeur et de fumée, comme cela a lieu dans les circonstances ordinaires. Le bois attaqué par le feu se couvrait, après avoir subi l'action du liquide, d'une couche semblable à un vernis. La *Gazette de Police* estime que la nouvelle invention aurait une application utile dans les fabriques, les usines et même dans les maisons possédant des pompes à la main. On se servirait le plus avantageusement de la dissolution pour dompter la première violence du feu et on continuerait d'opérer ensuite avec de l'eau sans mélange.

## Chronique Locale.

Les notables commerçants de Saumur se sont réunis dimanche matin, à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder au renouvellement partiel du tribunal de commerce.

Nombre de votants 68  
Majorité absolue 35

A été nommé président du tribunal, en remplacement de M. Trouillard, non rééligible, M. Besson-Morin, par 54 voix.

Ont été nommés juges : M. Lambert-Lesage, par 57 voix, et M. Coutard, Charles, par 52

Ont été nommés juges suppléants : M. Jouffrault, Auguste, et M. Chivert, Louis.

Samedi dernier, un habile voleur s'est introduit dans le magasin de M<sup>me</sup> veuve Marquis, marchande de meubles, rue Saint-Jean, et a dérobé dans le tiroir du comptoir une somme de 300 francs environ.

La justice fait d'actives recherches, et il faut espérer que cet amateur de soustractions ne tardera pas à être connu.

A cette question : « Un aubergiste est-il en droit de refuser d'héberger un voyageur, et celui-ci peut-il l'y contraindre ? » le *Journal des commissaires de police* a fait la réponse suivante : « La profession de logeur, d'aubergiste, de maître d'hôtel, de débitant de boissons, est libre, comme toutes les autres professions, en ce sens que ceux qui les exercent ne sont tenus à d'autres obligations que celles qu'ils ont librement et volontairement contractées. Un aubergiste, par exemple, ne pourrait être contraint à loger un individu, pas plus que le débitant ne serait forcé de vendre des boissons.

La France cite un fait qui a été révélé dans une réunion de médecins, et qui prouve combien l'usage prématuré du tabac est dangereux pour les enfants. Un jeune garçon de douze ans,

élevé dans un lycée était en proie à des attaques d'épilepsie qui devenaient de plus en plus graves et fréquentes. Tous les remèdes employés contre la redoutable maladie avaient échoué. On découvrit enfin que depuis deux ans cet enfant fumait en secret. Des mesures furent prises aussitôt pour mettre fin à cette déplorable habitude, et il guérit au bout de peu de temps.

Il s'est glissé dans l'article final sur le *château de Saumur*, publié dans notre dernier numéro, l'errata ci après, que nous rectifions.

Paragraphe 5, ligne 4<sup>e</sup>, au lieu de *quelques habitants aux habitudes marinières*, lisez : *quelques habitants aux coutumes marinières*.

Nous apprenons que jeudi prochain une très-agréable soirée sera offerte, dans la salle de la Mairie, à la société de Saumur, par les artistes du théâtre le *Passé-Temps* de Paris.

Cette troupe jouit d'une réputation exceptionnelle, grâce surtout au talent merveilleux de M. et de M<sup>me</sup> Giroodd, dont les journaux nous ont déjà maintes fois entretenus. Voici, du reste, ce que dit le *Monde illustré* des séances qu'ont données dans les salons de la capitale, ces artistes surnommés les *Médiums Américains* :

« La haute société parisienne, au milieu des bals et des concerts, a été vivement frappée de l'apparition de deux prestidigitateurs surnommés les médiums américains, et dont le succès égalera dans deux ans celui que le célèbre Hume obtint naguère chez nous. C'est tout exceptionnellement que nous signalons l'apparition de M. et M<sup>me</sup> Giroodd. Nous cérons à la curiosité qu'ils inspirent, et, encore sous le charme de l'étrange soirée à laquelle nous avons assisté, essayons de donner aux lecteurs une idée de ce que nous avons vu.

« La première partie de la soirée, consacrée à des expériences de prestidigitation et de cartomancie, a laissé bien loin tout ce que nous avions vu jusqu'à ce jour par les prestidigitateurs les plus en renom.

« M. Giroodd a simplement émerveillé l'assemblée par son incomparable habileté. Mais quel que fût l'attrait de ses exercices, on attendait l'entrée en scène de M<sup>me</sup> Julia Giroodd, dont la beauté et la distinction excitèrent de vifs applaudissements lorsqu'elle parut dans la salle.

« M. Giroodd a sa femme pour associée dans toutes ses expérimentations : elle a une très-grande puissance dans le regard, son front vraiment olympien, sa personne gracieuse.

« La mémoire chez elle est formidable : elle sait tout et doit tout savoir, car sans cesse son savoir encyclopédique est mis à l'épreuve, non moins que l'excessive sensibilité de son organisation nerveuse. C'est une de ces natures absolument identiques à celles des pytho-

nisses du trépied de Delphes, s'exaltant au point de pressentir sérieusement l'approche d'un dieu, et d'en trouver le vrai discours. Cette jeune femme fait l'extase, la catalepsie et l'insensibilité comme ces célèbres convulsionnaires dont l'histoire nous a gardé le souvenir.

« La soirée de jeudi nous a offert une série d'expériences plus curieuses, plus étonnantes et plus incompréhensibles les unes que les autres. L'imagination est confondue, et on se demande si on a bien réellement assisté aux scènes qui viennent de se dérouler devant vous. Les plus sceptiques et les plus incrédules, ceux-là qui faisaient les esprits forts et défiaient M. Giroodd d'avoir la moindre prise sur eux, ont fait à leurs dépens l'épreuve de la puissance magnétique du magnétiseur américain.

« Avis donc aux personnes voulant distraire et faire passer une ravissante soirée à leurs invités. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

L'*Observer* de Londres dément le bruit de dissidences dans le cabinet, relativement à la réduction des budgets de l'armée et de la marine. « Sans adopter, dit-il, la théorie du désarmement, nous n'hésitons pas à exprimer une opinion favorable à une réduction considérable des armements actuels. »

Le rapport présenté au Sénat de Turin par la commission, chargée d'examiner le projet de loi concernant le transfert de la capitale conclut à son adoption, et approuve chaleureusement la convention du 15 septembre.

On écrit de Varsovie à la *Gazette de Breslau* :

« Après le retour de l'empereur, le général Berg a reçu de Saint-Petersbourg les instructions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Envoyer, dans le plus bref délai un rapport détaillé sur la situation générale du royaume et indiquer si l'état de siège ne pourrait pas être levé provisoirement dans quelques districts, sans préjudice pour le gouvernement ;

« 2<sup>o</sup> Faire signer par les habitants une adresse à Sa Majesté, demandant l'incorporation complète du royaume de Pologne à l'empire russe. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

### ADJUDICATION.

Le jeudi 22 décembre 1864, à une heure, il sera procédé, au Ministère de la Marine et des Colonies, dans la salle des adjudications, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication

de la fourniture de 323,000 mètres de toiles à voiles de manufacture.

Les personnes qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des conditions particulières à la préfecture de Maine-et-Loire.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 novembre.

Inauguration de la statue de François I<sup>er</sup> à Cognac. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondances d'Algérie. — Attaque de Simonosaki (Japon). — Inauguration des docks de Saint-Ouen-Paris. — Les lilas blancs (nouvelle), suite. — Quelques réflexions (IV). — Les victimes de la mode (dernière série). — Chronique musicale. — M. Carrère, de Rodez. — Mœurs et types d'aujourd'hui (fin). — L'exposition des Beaux-Arts, à Berlin. — Le portrait de Toinon, chanson de M. Gustave Nadaud. — Gazette du Palais. — Le Khleb-Sol.

Gravures : Statue de François I<sup>er</sup>, inaugurée le 30 octobre à Cognac. — Consécration de l'église de Blidah. — Le pic de Goudjilah, poste d'éclaireurs français en avant du Nador. — Attaque de Simonosaki (Japon). — Inauguration des docks de Saint-Ouen-Paris. — Lancement des magasins flottants. — Les victimes de la mode, par Bertall, dernière série (10 gravures). — Exposition de peinture de Berlin : les sept péchés capitaux. — Les bords de la Seine. — Le portrait de Toinon. — Le mois de novembre. — Khleb-Sol (pain-sel) présenté, à Nice, à S. M. l'Impératrice de Russie. — Rébus.

### MARCHÉ DE SAUMUR DU 26 NOVEMBRE.

Froment (l'hectol.)	15 3/4	Huile de lin.	50 —
2 <sup>e</sup> qualité.	14 7/8	Paille hors barrière	44 20
Seigle.	9 50	Foin.	83 39
Orge.	8 —	Luzerne (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	8 90	Graine de trèfle.	112 —
Fèves.	12 50	de luzerne.	110 —
Pois blancs.	23 —	de colza.	28 —
— rouges.	23 —	de lin.	27 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k).	— —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. 50 à 55
Ordin., env. de Saumur.	1 <sup>re</sup> id. 48 à »
Id.	1863, 2 <sup>e</sup> id. 45 à »
Saint-Léger et environs.	1 <sup>re</sup> id. 45 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs.	1 <sup>re</sup> id. 42 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id. 38 à »
La Vienne, 1863.	— — — 32 à 36

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1863.	80 à 100
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à »
Restigny 1863.	70 à 80
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id. 70 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

silence; puis Mlle Chevert congédia ses hôtes avec la majesté d'une reine offensée.

V.

MM. Dusseaux, le curé de Chemelles et le père Fouchard se séparèrent sur le seuil de la maison de Mlle Chevert pour regagner, chacun de leur côté, leur domicile.

Tout en regrettant d'avoir mortifié la vieille demoiselle, le bon curé ne pouvait s'empêcher de rire encore.

Le père Fouchard, dont la finesse n'allait point jusqu'à saisir un rapport quelconque entre la coupe de cristal, la mousse, et la fureur de Mlle Chevert, s'en allait répétant entre les dents : « Les dévotes, les dévotes, c'est méchant comme le diable ! »

MM. Dusseaux rentrèrent chez eux sans échanger une parole. Une fois installés dans la petite pièce qui leur servait de salon, M. Dusseaux prit un livre, Armand s'assit près de la cheminée, — on était au mois de novembre, — allongea les jambes, croisa les bras, puis, la tête basse, le regard fixé sur les tisons, il essaya de recueillir ses esprits éperdus. Au bout de quelques minutes, M. Dusseaux ferma son livre et vint s'asseoir en face d'Armand.

— Tu as eu tort, mon ami, lui dit-il, de risquer cette plaisanterie, j'ai eu tort moi-même d'en rire, mais la chose est faite, n'en parlons plus. Ce qui doit nous occuper maintenant, c'est le parti à prendre : si Mlle Chevert est sérieusement fâchée, il ne serait pas convenable de rester ici sans payer de loyer, puisque la maison lui appartient. Tu es de mon avis, j'en suis convaincu ?

— Mon père, répondit Armand avec vivacité, seul j'ai eu tort, ma folie a été impardonnable; mais je ferai toutes les excuses possibles.

— Non, Armand, non, en ce moment point d'excuses, et cela pour deux raisons : d'abord, en pareil cas, les excuses sont pires que l'offense; notre pauvre parente est ridicule avec ses histoires, c'est parce que tu le lui as fait voir d'un seul mot qu'elle a pris la mouche; revenir là-dessus ne servirait qu'à l'irriter davantage; en second lieu, si les excuses de ta part sont convenables, ce serait à condition qu'elle nous en fit aussi à son tour, car elle nous a fort mal traités; toutefois, c'est une personne respectable à certains égards, elle a dix ans de plus que moi, ses apostrophes ne me blessent guère, et volontiers je joindrais mes excuses aux tiennes; mais nous sommes ses obligés, une amende honorable, en cette

circonstance, ressemblerait à une bassesse; nous aurions l'air de solliciter la continuation de la petite faveur qu'elle nous a accordée il y a trois ans; cette dernière raison est décisive. Abstenons-nous.

— Cependant, mon père, puisque j'ai eu tort....

— Non, encore une fois, elle a eu beaucoup plus tort que toi, son extrême susceptibilité seule est la vraie cause de tout. Si elle ne revient pas d'elle-même, nous quitterons sa maison; et alors, mais alors seulement, nous ferons des excuses; on ne pourra plus supposer que notre démarche soit dictée par l'intérêt. En attendant, laissons couler l'eau, nous aviserons plus tard.

Là-dessus, M. Dusseaux se leva, prit une lumière et se retira dans sa chambre, après avoir serré la main de son fils. Celui-ci ne songea guère à prendre du repos, de son côté; s'exagérant peut-être les conséquences du mot fatal qui lui avait échappé, il se croyait à jamais séparé de celle qu'il aimait. Le lendemain, et les jours suivants, ni les courses dans la forêt, ni le travail de cabinet, auquel il se livrait avec une sorte de rage, ne purent ôter de devant ses yeux le fantôme de Mlle Chevert prononçant cet arrêt terrible : « Vous êtes un libertin ! »

Dans l'enchaînement des choses, ici-bas, il y a toujours certaines anomalies, de grands effets provenant de causes petites en apparence; Armand Dusseaux, vraiment homme par le cœur, puissant par les facultés de l'esprit, dans tout l'élan de la jeunesse, était momentanément, en pleine déroute devant le coup de baguette d'une vieille fée. Ah! le pauvre garçon n'y mettait point d'amour-propre, plus d'une larme tomba de ses yeux sur le papier où ses calculs, si rapidement faits d'ordinaire, restaient maintenant inachevés pendant des heures entières.

Le dimanche arriva : point d'invitation de la part de Mlle Chevert. M. Dusseaux ne bougea pas. Après la messe, au sortir de laquelle il avait de loin contemplant la silhouette gracieuse de Marie, Armand s'enfonça dans la forêt, et ne reparut que le soir.

Marin de LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :  
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE D'ISSUES.**

Judi 8 décembre 1864, à 3 heures de l'après-midi, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1865, des magasins de service de la place de Saumur.

**VIVRES.**

Son, quantité approximative, 350 quintaux métriques.  
 Criblures de blé, quantité approximative, 10 quintaux métriques.  
 Braises, quantité approximative, 60 quintaux métriques.  
 Cendres, quantité approximative, 1 quintal métrique.  
 Balayures et croutes de pain, quantité approximative, 1 quintal métrique.

**FOURRAGES.**

Criblures d'avoine, quantité approximative, 150 quintaux métriques.  
 Graines de foin, quantité approximative, 150 quintaux métriques.  
 Résidus de paille, quantité approximative, 180 quintaux métriques.  
 Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.  
 5 pour 0/0 en sus pour les frais d'adjudication, payables immédiatement.

Le Receveur des Domaines, Z. JANNETEAU.

**ADJUDICATION DE LA FOURNITURE**

**DE L'HUILE A BRULER**  
 pour  
 l'École Impériale de Cavalerie.

Le lundi 26 décembre 1864, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École Impériale de Cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, savoir :

L'huile à brûler, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1865.

Le cahier des charges, relatif à cette fourniture, est déposé au bureau de l'habillement de l'École, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

A Saumur, le 26 novembre 1864  
 Le Général de brigade, Président, CRESPIN.

**A VENDRE UNE POMPE,**

Système Pichard, de Saumur. Cette pompe, aspirante et foulante, munie de ses tuyaux d'arrosage, sera vendue à bas prix. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**MAGASIN DE LINGERIE**  
 Bien achalandé,  
 A SAUMUR.

S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (489)

**A CÉDER**

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES. S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (478)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION DES TRAVAUX MILITAIRES**  
 de la Place de Saumur.

ARTICLE PREMIER.

Les travaux du service du Génie seront adjugés publiquement, sur soumissions cachetées, le 22 décembre 1864, à une heure du soir, à la MAIRIE DE SAUMUR.

La séance d'adjudication sera tenue par le Maire, par le Sous-Intendant militaire et par le Chef du Génie.

ARTICLE 2.

Nul n'est admis à faire des soumissions :  
 1<sup>o</sup> S'il ne produit un acte de naissance constatant qu'il est Français, ou si, étant étranger, mais légalement domicilié en France, il n'est pourvu d'une autorisation du Ministre de la Guerre ;  
 2<sup>o</sup> S'il ne justifie de sa moralité et de sa solvabilité par un certificat du maire de la commune où il est domicilié. Ce certificat doit faire connaître, en outre, le montant des fonds que le soumissionnaire peut affecter au service de l'entreprise ;  
 3<sup>o</sup> S'il ne présente une caution personnelle pourvue d'un semblable certificat et produisant, de plus, un acte sur papier timbré, par lequel elle s'engage solidairement avec le soumissionnaire (Le modèle de cet acte se trouve au Bureau du Génie) ;  
 4<sup>o</sup> Enfin, s'il n'a obtenu du Chef du Génie, ou du Directeur des fortifications, un certificat attestant qu'il possède une instruction, une expérience et une capacité suffisantes pour bien faire exécuter les travaux, et qu'à ce titre il est admis comme candidat.

ARTICLE 3.

Chaque candidat doit préparer, pour le jour de l'adjudication, deux plis cachetés et numérotés, portant son nom sur l'enveloppe.

Le n<sup>o</sup> 1 contient les différentes pièces mentionnées à l'article qui précède.  
 Le n<sup>o</sup> 2 renferme seulement la soumission, laquelle doit être faite sur papier timbré et conforme au modèle qu'on trouvera au Bureau du Génie.

ARTICLE 4.

La durée du marché est fixée à 5 ou 6 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1865.

ARTICLE 5.

Le montant total des fonds dont le soumissionnaire et sa caution réunis doivent pouvoir disposer, pour faire face aux besoins courants de l'entreprise et aux avances concernant les travaux, est fixé à la somme de QUATRE MILLE FRANCS AU MOINS.

ARTICLE 6.

L'adjudicataire est tenu de fournir en garantie de son entreprise, outre une caution personnelle, un cautionnement matériel de la valeur de SIX MILLE FRANCS.

ARTICLE 7.

Les frais d'adjudication, de timbre, d'enregistrement et autres, à la charge de l'entrepreneur peuvent être évalués approximativement à la somme de deux cent quatre-vingt-dix francs.

ARTICLE 8.

L'entreprise sera adjugée à celui qui aura fait les offres les plus avantageuses à l'Etat ; mais l'adjudication ne sera valable et définitive qu'après avoir reçu l'approbation du Ministre de la Guerre.

La liste des candidats sera définitivement arrêtée la veille du jour fixé pour l'adjudication. Toutefois, les personnes qui désirent concourir sont invitées à se présenter au Chef du Génie, ou à lui adresser une déclaration écrite au moins huit jours à l'avance.

ARTICLE 9.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, du devis général, du cahier des charges et autres pièces relatives à l'adjudication, tous les jours non fériés, de 7 heures à 10 heures du matin et de midi à 5 heures, au Bureau du Génie, rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 12.

A Saumur, le 20 novembre 1864.  
 Le Sous-Intendant militaire, BROU.

(521)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
 BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

M<sup>me</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

MM. V<sup>o</sup> SONNET-QUANTIN, CROUÉ-SONNET et C<sup>o</sup>, négociants à Tours, demandent UN VOYAGEUR pour la tournée des bords de la Loire. (515)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.  
 S'adresser au bureau du journal.

M<sup>lle</sup> CAMILLE LEPINE,  
 Rue du Petit-Maure, n<sup>o</sup> 3,  
 Ancienne ouvrière de M<sup>me</sup> MATHIEU,  
 A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très modérés.

**CODE DES USAGES RURAUX.**

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.  
 En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

**CHEMINÉES QUI FUMENT.**

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin, prévient qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.  
 Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.  
 M. Chinat garantit ses travaux,  
 Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler ; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
 Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**  
 ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

**PRIME D'ENCOURAGEMENT.**

Tout souscripteur au *Dictionnaire de la Conversation*, avant le 31 décembre 1864, recevra **GRATIS** le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 vol. grand in-4<sup>o</sup>, dont le prix est de 36 francs.

**RÉVOLUTION AGRICOLE**

OU  
 MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste. Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris. Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 26 NOVEMBRE.			BOURSE DU 28 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862. . . . .	64 90	»	05	65 10	»	20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	92 50	»	20	93	»	50
Obligations du Trésor. . . . .	437 50	»	»	437 50	»	»
Banque de France. . . . .	3500	»	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1200	»	»	1205	»	5
Crédit Foncier colonial. . . . .	581 25	»	»	580	»	1 25
Crédit Agricole. . . . .	695	»	»	690	»	5
Crédit industriel. . . . .	708 75	1	25	710	»	1 25
Crédit Mobilier. . . . .	885	»	»	890	»	5
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	907 50	»	1 25	907 50	»	»
Orléans estampillé. . . . .	842 50	»	»	840	»	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	770	»	5	772 50	2	50
Nord (actions anciennes). . . . .	982 50	»	2 50	985	»	2 50
Est. . . . .	477 50	»	2 50	478 75	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	875	»	5	870	»	5
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	575	»	2 50	580	»	5
Ouest. . . . .	502 50	»	1 25	500	»	2 50
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1640	»	10	1653 75	13	75
Canal de Suez. . . . .	430	»	2 50	430	»	»
Transatlantiques. . . . .	516 25	1	25	515	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	64 90	»	20	64 75	»	15
Autrichiens. . . . .	441 25	»	1 25	443 75	2	50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	507 50	1	25	510	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	307 50	1	25	307 50	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	261 25	»	1 25	262 50	1	25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	555	»	2 50	557 50	2	50
Saragosse. . . . .	415	»	8 75	411 25	»	3 75
Séville-Xérès-Séville. . . . .	275	»	»	295	»	20
Portugais. . . . .	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	306 25	»	»	307 50	»	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest. . . . .	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi. . . . .	290	»	»	290	»	»
Est. . . . .	288 75	»	»	291 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur